



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 82 – 9 novembre 2015

SOMMAIRE

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest

Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative économique de l'aéroport de Nantes-Atlantique

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative économique de l'aéroport de Nantes-Atlantique

Le Préfet de la Région Pays de la Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code des transports ;
- VU le code de l'aviation civile ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté du Ministre des Travaux Publics et des Transports du 1^{er} août 1956 modifié portant création de la commission consultative économique de l'aéroport de Nantes – Château Bougon ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2014 modifié, portant désignation des membres de la commission consultative économique de l'aéroport de Nantes-Atlantique ;

Considérant le courrier du 2 septembre 2015 du conseil départemental ;

Considérant le courriel du 9 octobre 2015 de la compagnie Easyjet ;

SUR la proposition du directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;

ARRETE

Article 1 : le 2 ième item de l'alinéa 3 de l'article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2014 modifié susvisé est modifié comme suit :

- pour le conseil départemental de Loire Atlantique, Monsieur Bernard Lebeau, vice-président développement économique de proximité et économie sociale et solidaire ;

Article 2 : le 4 ième item de l'alinéa 4 de l'article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2014 modifié susvisé est modifié comme suit :

- pour la compagnie Easyjet, Monsieur Aurélien Villevalois, Airport Development and Procurement Manager - France ;

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral précité demeurent inchangées.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **29 NOV. 2015**

Pour le préfet
le sous-préfet chargé de mission


Stéphan de RIBOU

Copie à :

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
 - Monsieur le directeur du transport aérien de la direction générale de l'aviation civile ;
 - Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest
 - Monsieur le délégué Pays de la Loire du directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest.
- Et à titre de notification, à Monsieur le président et Messieurs les membres désignés.